FONDÉ EN 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Vendredi 26 Mars 1921

10 centimes

:: UN REMÈDE :: contre la Vie Chère

Il faut créer, dans chaque région, une Commission des prix de revient qui fixerait la valeur vraie des denrées et des marchandises. :: ::

Augmenter les salaires pour permettre aux ouvriers et employés de faire face aux exigences présentes de la vie, c'est bien, mais c'est insuffisant. Il faudra recommencer dans six mois ou dans un an. Ce qui s'impose avec le plus de force, c'est la nécessité de faire baisser le prix de toutes choses.

L'élévation du coût de la vie a une infinité de causes : la hausse du change, le manque de stocks, la difficulté des transports, l'insuffisance de la production mondiale, etc., mais elle a surtout une cause dominante : l'accroissement du taux moyen des bénéfices.

Avant la guerre, le bénéfice commercial courant était de dix pour cent. Aujourd'hui, dans l'industrie comme dans le négoce, on prélève, sans hésitation, vingt ou trente pour cent, et c'est une moyenne qui est fréquemment dépassée. Comme le nombre des intermédiaires s'est accru dans une proportion exagérée, l'accumulation des bénéfices réalisés sur une marchandise en multiplie le prix initial par quatre ou par cinq.

Voilà la principale source du mal dont nous souffrons. Si la vie a augmenté de prix dans la région du Nord avec une telle intensité c'est parce que, manquant de tout, nous avons été en proie à toute une armée de spéculateurs qui ont établi entre les producteurs et nous un barrage destiné à drainer l'argent de nos populations.

A la demande du syndicat textile de Roubaix, le Préfet du Nord a établi une commission chargée de fixer le coefficient d'augmentation du prix de la vie. C'est une institution fort utile et qu'il faudrait étendre à tous les départements. Toutefois, constater la gravité des maux qui nous accablent est insuffisant, et c'est le remède qu'il serait urgent de trouver.

Il me semble qu'on devrait créer dans toute la France, au sein de chaque région, une commission des prix de revient qui aurait pour mission de rechercher et de faire connaître le coût exact des denrées, des matières premières des produits manufacturés dans leurs lieux d'origine.

Par exemple, on définirait ainsi dans la Mayenne le prix de revient du bétail de boucherie, dans le Sud-Ouest celui du vin, dans la Beauce celui du blé, dans le Nord celui du charbon ou des tissus de coton et de laine.

La comparaison des prix de revient et des prix de vente ferait apparaître, en outre des éléments qui peuvent aisément se déterminer : transports, manutention à l'arrivée, etc., la différence qui constitue le bénéfice.

Les commissions devraient être investies des pouvoirs les plus étendus pour analyser, chez les producteurs mêmes, les éléments des prix de revient afin d'éviter la fraude. Aux compagnies minières, on demanderait communication de leurs bilans et de leur comptabilité, aux viticulteurs leurs inventaires des années précédentes, etc., etc...

On ne tarderait pas à découvrir ainsi la trace de bénéfices abusifs ou la piste d'intermédiaires peu scrupuleux. La loi sur la spéculation étant sévèrement appliquée, le prix de la vie descendrait comme par enchantement !

La confiscation des profits illicites apporterait, par surcroît, au Trésor une ressource précieuse.

En donnant au travail des commissions de prix de revient une très grande publicité à travers toute la France on ferait connaître dans les régions de consommation les prix réels des marchandises et il s'ensuivrait une appréciation plus juste dans l'achat des denrées ou des produits.

Cette mesure, sans prétention de résoudre radicalement le problème de la vie chère, contribuerait pour beaucoup à le ramener à de plus justes proportions. Un peu d'économie et de restriction, un effort de production et l'amélioration des transports feraient le reste, à n'en pas douter.

Alex WILL.

UNE QUESTION
sur la question des remplois

Léon ESCOFFIER, député du Nord, a demandé à M. le Ministre des Régions Libérées si l'on peut remployer en soquérant (dans le périmètre prévu à l'art. 5) soit un terrain, soit un immeuble bâti, atteint ou non par faits de guerre, et à quelles conditions cette opération pourra être considérée comme « se rattachant à la reconstitution des régions dévastées » dans les termes de la dépêche de son département du 23 décembre 1919, au Ministre de la reconstitution industrielle.

Le Ministre a répondu : qu'aux termes d'un avis émis par le comité consultatif des dommages de guerre, le remploi peut avoir lieu dans les conditions visées, pourvu que l'achat des immeubles dont il s'agit se rattache à la reconstitution des régions dévastées. Quant à déterminer si l'achat remplit ou non ces conditions, c'est une question de fait qu'il n'est possible de résoudre que par l'examen des circonstances de chaque espèce. Il y a lieu d'entendre toutefois d'une façon générale que la formule ci-dessus exclut notamment les achats qui ne seraient effectués que pour revendre, qui auraient un caractère somptuaire, ou ne constitueraient qu'une opération de spéculation.

Un Maire spéculateur

IL FERA UN MOIS DE PRISON

Le tribunal correctionnel de Lyon a condamné à un mois de prison le nommé Musard qui, lorsqu'il était maire de Fleurieux-sur-Arbresle, avait réalisé un bénéfice de près de 4.000 francs en majorant les prix de vente du charbon à lui confié par l'Office départemental pour être réparti entre 147 ménages de sa commune.

Le problème de la viande

Aurons-nous des frigorifiques cet été ?

D'une façon moins aiguë peut-être, mais tout aussi importante, se pose à côté du problème du pain, celui de la viande. L'énorme diminution du cheptel national rend chaque jour plus difficile le ravitaillement en viande de boucherie et cette difficulté atteint son maximum dans nos régions dévastées d'où l'ennemi a enlevé le bétail et où l'ouragan de fer et de feu a détruit les prairies. L'élevage est pour ainsi dire nul chez nous ; il nous faut demander dehors les animaux destinés à la boucherie et la paralysie des transports complique encore la situation.

Le remède à cette crise qui se traduit par une augmentation constante du prix de la viande ne peut pas consister dans le renouvellement de la mesure des jours sans viande prise au cours de la guerre. Ne plus manger pour se sauver de la famine ressemble un peu trop à la manœuvre de Gribouille qui se cache dans un puits pour échapper à la pluie. Il existe heureusement dans l'importation des viandes frigorifiées une solution du problème plus satisfaisante.

Pour les populations des régions dévastées surtout le « frigo » doit constituer et constituera dans l'avenir, principalement, la base de l'alimentation carnée.

Mais la consommation du « frigo » est sous la dépendance d'un outillage qui permette de le recevoir et surtout de le conserver. Les viandes protégées par le froid contre les agents de corruption, doivent être traitées selon les règles d'une certaine technique, dès leur sortie des navires et des wagons réfrigérants. Si l'on ne veut pas s'exposer à être obligé de les jeter au fumier, il faut avoir des magasins frigorifiques pour les emmagasiner et des chambres de décongélation pour les livrer à la consommation au fur et à mesure des besoins.

Faute de l'avoir fait, nous avons déjà perdu en France, l'été dernier, des milliers de tonnes de viande représentant des millions. L'hiver venu, cette éventualité a disparu mais ce serait marcher sur les brisées de M. de Lavalliese que de rappeler que, l'hiver passé, l'été doit revenir avec toute sa sollicitude pour les microbes de la putréfaction.

L'été prochain va-t-il nous trouver aussi misérablement outillé que son prédécesseur et va-t-il voir enfouir encore les moutons et les bœufs destinés à nos marmites ? C'est à craindre, car jusqu'à ce moment on n'a pas encore vu surgir de nos cités en ruines les fondations du moindre frigorifique.

Caveant Consules ! Il n'y a plus de sottises à commettre ! Si gouverner c'est prévoir, il ne faut pas être sorcier pour prophétiser qu'il fera chaud l'été prochain et que le frigo pourrira s'il n'est pas mis à l'abri de la chaleur.

Nous attirons respectueusement l'attention des Pouvoirs publics et surtout des services de Reconstitution sur l'urgence absolue qui s'attache à la mise en construction « dès maintenant » d'entrepôts frigorifiques dans la région dévastée, si on veut être prêt pour l'été.

Si, comme cela se produit souvent, on arrive encore comme les carabiniers d'Offenbach, qui pratiquaient l'empirisme avant que M. Clemenceau l'ait inventé, et si nos concitoyens ont une belle ceinture à se mettre en guise de rostbeef, à la belle saison, on ne pourra pas dire qu'on a péché par ignorance. Le calendrier est là, qui renseigne suffisamment.

E. VERMEERSCH.

AU SENAT

Les locations de guerre

On discuta hier au Sénat la proposition de loi tendant à proroger les locations contractées après la déclaration de guerre.

M. Flaissières critique le projet. Après explication du rapporteur, M. Henri Chéron, et diverses observations de différents membres de la Haute-Assemblée, la discussion générale fut close.

Le Sénat adopta différents amendements concernants les blessés, mutilés, réformés, et veuves de guerre, les petits propriétaires mobilisés et les localités atteintes par les feux de guerre.

Les trois premiers articles furent adoptés et la suite de la discussion renvoyée à aujourd'hui.

Du charbon et des bateaux

Accord franco-anglais

Les membres du gouvernement français, MM. Le Trocquer, Bignon et Thoumyre, venus à Londres pour y discuter la question des achats de charbon anglais et celle de la restitution de 200.000 tonnes de bateaux allemands réclamés par la France, ont été reçus par M. Lloyd George. Le ministre britannique de la marine marchande et le contrôleur général du charbon étaient présents.

Les représentants français ont exposé à M. Lloyd George la situation actuelle française au point de vue industriel et économique telle qu'elle résulte du manque de charbon, conséquence des difficultés auxquelles elle se heurte pour obtenir la livraison des charbons dus par l'Allemagne.

Ils ont insisté pour que la Grande-Bretagne permette à la France que le déficit résultant de cette situation fût converti dans une large mesure, grâce à l'exécution des marchés réguliers avec les importateurs français.

Ils ont montré au premier ministre britannique que l'exécution de ces marchés a été rendue très irrégulière en raison des réquisitions prescrites au moment même où des livraisons auraient dues être faites à la France.

On croit savoir que malgré les difficultés qui se présentent actuellement pour la Grande-Bretagne elle-même, les ministres français ont reçu l'engagement que les marchés réguliers seront exécutés et que des instructions ont été données au contrôleur britannique du charbon pour qu'il rapporte les réquisitions anglaises qui empêchaient l'exécution des marches en question avec la France.

Il a été également convenu que le bureau français des combustibles et le contrôleur britannique du charbon s'efforceront immédiatement de poser les bases d'un accord en vue d'assurer l'achat direct des charbons par le gouvernement français au prix le plus bas possible, en dehors des quantités ayant fait l'objet de contrats réguliers.

La question de la répartition de la marine marchande allemande a été ensuite abordée.

M. Bignon a exposé à M. Lloyd George l'émotion qui a été ressentie par l'opinion française lorsqu'elle a appris que le France aurait à livrer 200.000 tonnes de navires allemands sur le tonnage qu'elle détient actuellement.

M. Lloyd George, croit-on savoir, a déclaré qu'il connaissait les difficultés auxquelles la France se trouvait en but actuellement.

A cet égard, il a donné immédiatement des instructions au ministre de la marine marchande britannique pour qu'il entrât immédiatement en négociations avec les délégués français à ce sujet.

Vers la solution du problème allemand

CONSTITUTION D'UN gouvernement socialiste

Armistice précurseur de paix

Les Alliés occuperont-ils la Ruhr ?

Berlin, 24 mars. — C'est à l'unanimité, que le Comité de grève a ordonné la reprise du travail. On annonce officiellement l'arrestation de Von Luttwitz et de Von Trotha. On ignore toujours la retraite de Von Kapp. Un mandat d'arrêt a été lancé contre Ludendorff.

La situation semble moins tendue.

Accord

Selon le « Times », l'accord serait intervenu entre Bauer et les chefs des syndicats ouvriers aux termes duquel un nouveau gouvernement provisoire purement socialiste serait constitué, avec mission d'établir l'ordre et de faire des élections générales.

Les troupes de la Reichwehr seraient immédiatement remplacées, à Berlin, par une garde d'ouvriers.

Armistice

Berlin, 24 mars. — Le calme renait. Dans les milieux officiels on n'a plus aucune inquiétude quant à l'issue pacifique de la crise.

Un armistice de quarante-huit heures est proposé par le gouvernement lui-même et une commission mixte essaiera de solutionner la situation.

Occupation

Londres, 24 mars. — Le rédacteur diplomatique du « Daily Télégraph », déclare qu'on a exagéré des divergences de points de vue entre les Alliés au sujet de leur attitude en présence de la crise allemande, particulièrement en ce qui concerne les mesures à prendre devant les désordres actuels de la région de la Rhur.

L'opinion unanime des Alliés semble bien être qu'il serait inopportun sous tous les rapports, que les Alliés intervinssent par la force armée en n'importe quelle région de l'Allemagne et qu'ils tentassent d'opposer le point de vue d'un parti quelconque aux autres points des groupes allemands ; mais, ajoute l'informateur du « Daily Télégraph », si la preuve était faite que d'Allemagne n'observe pas les obligations qui lui sont imposées par le traité on devrait évidemment recourir à une nouvelle occupation de territoire pour la contraindre. S'il était reconnu notamment qu'elle ne livre pas le charbon qu'elle doit fournir à la France, la région de la Rhur serait clairement indiquée pour cette nouvelle occupation. De telles mesures ne sont pas à confondre avec une intervention politique de quelque nature qu'elle soit, elles en diffèrent absolument.

Echange

Les spartakistes de la région occidentale tentent des opérations en vue de se rapprocher des frontières de la Hollande, dans le but d'obtenir des vivres en échange de charbon.

Les autorités néerlandaises se refusent à reconnaître les spartakistes.

Bataille

Berlin, le 24 mars. — L'agence Wolff publie la dépêche suivante de Leipzig :

« Les combats à Halle et dans les environs ont pris de grandes proportions. Les soldats et les ouvriers se servent d'artillerie. Les ouvriers ont dirigé un assaut contre les Abattoirs et la Gare. Cet assaut a été repoussé. La ville de Halle est de nouveau coupée avec l'extérieur. »

FAUT-IL ALLER A ROME ?

LES RAISONS DE M. MILLERAND

Paris, 24 mars. — Les commissions des Affaires étrangères et des Finances ont entendu la déclaration du président du Conseil sur le projet de loi relatif à la reprise des relations diplomatiques avec le Saint-Siège. M. Millerand a développé les motifs d'intérêt national qui ont décidé le dépôt du projet. Il ne s'agit nullement de restaurer le Concordat, mais la présence d'un ambassadeur à Rome autorisera des conversations préalables aux nominations des évêques. Si le principe de la réciprocité diplomatique peut paraître impliquer la nomination d'un nonce à Paris, le rétablissement d'une nonciature ne peut intervenir et n'interviendra vraisemblablement qu'à la suite d'un accord ultérieur.

UN REFUS RADICAL

Paris, 24 mars. — Le groupe radical et radical-socialiste s'est réuni aujourd'hui. Des délégués du groupe de la gauche démocratique du Sénat assistaient à la séance. Le groupe a voté l'ordre du jour suivant :

« Le groupe radical et radical-socialiste, après une étude approfondie du projet de loi, déclare qu'il ne peut donner son adhésion au rétablissement des relations diplomatiques avec le Vatican ».

Le groupe a donné mandat à ses représentants aux commissions des Finances et des Affaires extérieures de demander que la question de l'ambassade auprès du Vatican ne vienne en discussion devant ces commissions et devant la Chambre qu'après le vote du budget.

LE FUTUR AMBASSADEUR

Paris, 24 mars. — Parmi les noms mis en avant pour la future ambassade du Vatican, figurent ceux de : MM. De Margerie et Jonnart.

EN HAUTE-COUR
LE PROCES CAILLAUX

TEMOIGNAGES

Paris, 24 mars. — M. BECK rend hommage au patriotisme de M. Boll, directeur du « Journal d'Alsace-Lorraine ».

M. SCHMIDT expose la fondation du « Journal d'Alsace-Lorraine » à tendances françaises auquel M. Caillaux a donné 25.000 fr.

Le général BRISSAUD-DESMAILLET eut, en 1912, une conversation avec M. CONTI, alors ministre de France en Chine, qui parla de la politique de CAILLAUX et termes tels que le général écrivit à M. MESSIMY pour le mettre en garde contre CAILLAUX.

Le baron de BERCKHEIM, conseiller d'ambassade à Berlin, au moment d'Agadir, déclare qu'à ce moment il y eut toujours accord entre M. CAILLAUX et M. CAMBON.

M. RIPAULT, publiciste, a visité l'Allemagne en 1912. Elle essayait de se rapprocher de la Russie, et elle se considérait comme roulée dans l'affaire du Congo. Le pays doit se reconnaissance au gouvernement qui, en 1912, a pu reculer la guerre.

M. TOURON dément les propos à lui attribués selon lesquels la complaisance de M. CAILLAUX pour la banque Perrier fut achetée un million qui devait servir aux élections de 1914. Ces propos ont été tenus deux fois en présence de M. Touron, dont une fois par M. Perrier.

Ypres sera décorée par le Roi d'Angleterre

Bruxelles, 24 mars. — La « Libre Belgique » annonce que le roi d'Angleterre a fait savoir à l'Administration communale d'Ypres de son intention d'aller décorer de la Croix de guerre britannique l'héroïque cité.

50 MILLIONS pour les Démobilisés

Crédit aux Petits

Par la loi du 13 mars 1917, le Parlement a institué le crédit au petit et au moyen commerce, à la petite et à la moyenne industrie. Il s'était proposé alors l'organisation du crédit populaire à court terme, c'est-à-dire d'une durée inférieure à une année. Le soin de réaliser les opérations de cette sorte est confié aux banques populaires et celles-ci sont encouragées par l'attribution qui peut leur être faite par l'Etat d'avances gratuites, si elles satisfont à certaines conditions déterminées par la loi.

Mais la loi précitée, qui répond aux besoins courants et normaux de crédit du commerce et de l'industrie, ne suffit pas pour la satisfaction des besoins exceptionnels résultant, pour beaucoup d'intéressés de la situation économique créée par quatre années de guerre.

Pour combler cette lacune est intervenue la loi du 24 octobre 1919, qui a pour objet d'instituer le crédit à long terme au profit des petits commerçants, industriels, fabricants et artisans démobilisés, en vue de leur faciliter la reprise de leurs affaires et d'une façon générale, l'exercice de leur activité professionnelle.

Cette loi a mis à la disposition des banques populaires une somme de 50 millions qui leur est avancée sans intérêt. La répartition est faite par le ministre du Commerce et de l'Industrie, sur l'avis d'une commission spéciale instituée par l'article 12 de la loi du 13 mars 1917.

Les avances de l'Etat attribuées en vertu de la loi de 1919, peuvent atteindre le sextuple du capital social versé par les banques.

Le bénéfice de la loi est limité aux banques créées dans les conditions prévues par la loi de 1917.

Le crédit de 50 millions de francs est destiné à consentir des prêts (à long terme), d'une part aux petits commerçants, aux petits fabricants et artisans démobilisés, et, d'autre part, aux veuves des petits commerçants, des petits industriels, des petits fabricants et artisans mobilisés qui bénéficient des dispositions de la loi du 31 mars 1919, sur les pensions des armées de terre et de mer.

La Grève des Mineurs

Les pourparlers vont reprendre

Le chômage est resté général hier dans toutes les concessions.

Le congrès des délégués des sections syndicales, réuni hier à Nœux, après avoir approuvé un nouveau bordereau des salaires, a décidé de reprendre les négociations avec les représentants du Gouvernement et a maintenu son entière confiance à son ancienne délégation.

A l'unanimité, le Congrès protesta contre l'arrestation arbitraire d'un gréviste de Bruay et chargea les députés mineurs de faire les démarches nécessaires pour sa remise en liberté.

On ne signale aucun autre incident dans le bassin minier.

Des bandits armés pillaient des trains

ON EN A PRIS CINQ DANS LA REGION D'ANZIN

C'est une singulière affaire que celle de cette organisation de bandits qui s'était formée dans le but de piller les trains de ravitaillement qui passaient par Anzin. Cette bande opérait à main armée et dévalisa de nombreux convois.

Ceci se passait au lendemain de l'armistice, en décembre 1919 et janvier 1920. Poursuivant son enquête, la justice militaire mettait tout à coup la main sur les principaux affiliés et sur leurs complices.

C'est ainsi qu'un mandat d'arrêt lancé par le 2e Conseil de guerre, vient d'être exécuté. Il concerne Alexandre Hurez, Henri Mériaux père, Henri Mériaux fils, Arthur Collet, inculpés de vol à main armée, et Emile Laurent, pour recel. Une trentaine d'individus seraient compromis dans cette affaire. Certains risquent gros.

UN MUR TOMBA

DEUX OUVRIERS FURENT ECRASES

Un terrible accident vient de se produire à Beaumont : Deux ouvriers, originaires d'Esquerchin, près Douai, MM. Joseph Hannebel, 56 ans, célibataire, et Charles Dron, 26 ans, marié et père de cinq enfants, étaient occupés à Beaumont, à des travaux de la Reconstitution. Ils étaient en train d'abattre une maison sinistrée quand tout à coup un mur près duquel ils se trouvaient, s'écroula brusquement.

Les deux ouvriers n'eurent pas le temps de se garer et furent ensevelis sous les décombres.

Avec beaucoup de peines on parvint à les dégager. M. Hennebel était mort, quant à M. Dron son état inspire de vives inquiétudes.

Au Congrès des Cheminots du P. L. M.

UN VOTE SUR LA POLITIQUE DE LA FEDERATION

Roanne, 24. — Ce matin a été discuté l'ordre du jour de clôture du Congrès.

Midol, secrétaire-général, accepte l'ordre du jour présenté par le Syndicat de Lyon qui dit notamment : les congressistes désapprouvent la politique générale de la Fédération ; regrettent qu'au moment précis où la Confédération générale du Travail allait entrer dans le mouvement, la Fédération a terminé le conflit.

M. Rousseau, délégué de la Roche, propose que le mot « regrettent » soit remplacé par le mot « blâment ».

Le Président met aux voix, par appel nominal, cet ordre du jour.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Pour l'ordre du jour avec le mot « regrettent », 138.933 voix.

Avec le mot « blâment », 31.990 voix.

Aucune voix contre.

A PROPOS DES SANCTIONS

Avant de lever la séance, le président a fait adopter l'ordre du jour suivant sur les dernières sanctions :

« Le Congrès, après avoir pris connaissance des sanctions et brimades exercées par la Compagnie pour faits de grève, invite les secrétaires des Syndicats à surveiller attentivement l'embauchage, de façon telle que les débauchés pour faits de grève soient réintégrés avant toute autre personne, tenant compte des observations présentées par divers délégués, déclare ne pouvoir accepter la situation d'après grève faite aux camarades qui prirent part au mouvement, donne mandat à l'Union de prendre toutes dispositions qu'elle jugera utile pour engager, d'accord avec la Fédération, l'action nécessaire pour que, dans un délai très bref, toutes les mesures répressives et arbitraires prises à l'égard des camarades soient rapportées ».

Grève générale des cheminots espagnols

Madrid, 24. — La grève générale des cheminots a été déclenchée sur tous les réseaux.

Contes et Nouvelles
Petite Cile

— Je sens que vous m'aimez bien cher grand ami, mais pourquoi êtes-vous triste ? Moi je suis heureuse en votre présence j'ai envie de sauter, de rire, d'être coquette pour vous plaire ; je voudrais être intelligente et spirituelle pour vous dire des choses qui vous feraient sourire ; ou bien, je voudrais être jolie, jolie, pour que vous ayez du plaisir à me regarder.

— Mais, petite Cile, il suffit que vous soyez là pour que l'atmosphère soit purifiée de tout ce qui rend triste ; il suffit que vous souriiez pour être spirituelle et je suis, moi, une vieille bête de vous écouter me débiter des sottises retournez à votre poupée, Mademoiselle.

— Pourquoi m'humiliez-vous toujours ? J'ai dix-sept ans, et j'ai toute la maturité d'esprit, toute l'expérience qui donne un amour sans espoir.

— Ne prononcez pas de mots dont vous ne connaissez pas le sens, petite Cile.

— J'ai toujours connu le sens de ce mot depuis que je vous connais, avant même de connaître le mot qui pût formuler ce que j'éprouvais. Je sentais bien que vous ne me parliez qu'avec des précautions avec des scrupules craintifs comme à une fillette et pourtant je sentais bien que je vous aimais, que je n'aimerais jamais que vous et que je serais très malheureuse un jour si vous vous mariiez. Vous ne vous marierez jamais, dites, Monsieur Gérard ?

Avant de répondre le jeune homme contempla cette fillette dans l'avril de sa vie dont les pensées se montraient naïvement, toutes blanches, fraîches et limpides : dont l'âme ingénue s'illuminait d'une clarté d'aurore. Elle avait dix-sept ans. Il en avait trente-sept. Triste, désabusé, revenu de tout, connaissant l'envers des choses, l'amertume de la vie la lie du vin, n'ayant plus d'illusions ni de croyances, il traînait un ennui sans remède ici-bas, dans une résignation pénible. Sa vie était un long et douloureux suicide ; il en attendait la fin avec une impatience crois-sante, calme et sans fièvre et il la souhaitait proche pour échapper au délabrement, à la décrépitude de la vieillesse. Il avait un mépris profond pour tout ce qui donne aux autres la joie d'exister : l'orgueil, l'appétit de la gloire, l'ambition, les passions, les vices la cupidité, le goût des voyages ou des collections, l'amour de soi-même. Il était las de manger, de boire, de dormir, de respirer, d'entendre mentir. La débauche l'écœurait ; la volupté lui donnait des nausées ; quant à la vertu, il n'y croyait pas et en considérait les apparences comme une répugnante hypocrisie intéressée. Le péché lui paraissait une chose extérieure physique, sans conséquence, où l'âme n'a aucune part. Il était sans rêves, sans espoirs dans l'avenir, sans illusions dans le présent, sans regrets dans le passé. Il y avait tant de tristesse, de désenchantement désespéré dans ses yeux, qu'instinctivement, la femme qui regardait ces yeux éprouvait le désir de le consoler, d'obvier à sa misère, de lui aider à porter le fardeau de sa peine, de lui offrir la sollicitude attendrie, maternelle et câline d'une sœur de charité ; mais peu à peu ces hauts sentiments fléchissaient la volonté de lui être bienfaisant fondait et la sœur de charité sollicitait la monnaie de sa pièce, devenait une amie jalouse et tyrannique. Alors il fuyait la sympathie, les regards languissants, les amitiés doublées de sous-entendus, il se demandait ce qu'il faisait ici-bas et, devant un projet, une résolution à prendre un caprice à satisfaire, il se posait toujours cette implacable question : « A quoi bon ? Toutes les aventures n'ont-elles pas le même dénouement ? Toute flamme laisse telle autre chose que de la cendre grise ? »

Il lui arrivait parfois d'envier ceux qu'une disgrâce physique, une grande laideur faisaient penser à l'amour, la nuit et tendre des bras suppliants sur leur couche déserte vers le baiser fallacieux et la caresse absente ; les pauvres déshérités dont le cœur brûle en vain, dont les lèvres avides poussent des appels éperdus vers des lèvres absentes ; tous ceux qui se meurent d'ignorance et de désirs, alors que lui se mourait de trop savoir...

Cile tendait vers lui la candeur de son petit front pur, de ses grands yeux étonnés de poupée. Son enfance limpide et tremblante lui révélait la vie, semblait lui dire :

On n'a pas su l'aimer ; les cœurs où tu es entré étaient sans secrets pour bien d'autres ; tu n'en fus que le locataire passager. Ce que je t'offre moi, c'est le mystère d'une âme toute neuve ; c'est l'occasion d'imprégner dans mes os et dans ma chair des impressions qui ne s'effaceront plus jamais ; de feuilleter un livre qui n'a jamais été ouvert.

Et Gérard répondit :

— Je devrais vous gronder, petite Cile, si j'étais raisonnable, mais pourquoi m'aimez-vous, comment cela se fait-il ? Vous êtes une enfant et moi je suis vieux, vieux, si vous saviez. Je ne mérite pas ce pur bonheur inespéré...

— Pourquoi je vous aime ? Je ne sais pas moi-même : parce que vous êtes doux ; parce que je suis contente quand je vous vois ; parce que vous avez un chagrin caché et que je voudrais essuyer vos yeux avec mes cheveux quand vous avez pleuré ; parce que vous ne pensez pas comme les autres et ne parlez pas comme tout le monde.

— Et alors, petite Cile, si je vous demandais d'être ma femme, vous consentiriez ?

— O Monsieur Gérard, ne vous moquez pas de moi...

La jeune fille baissa la tête, le cœur palpitant.

Gérard pensa : suis-je donc aveugle pour être tenté d'accepter le sacrifice de cette Antigone, de parfumer ma vie de cette généreuse tendresse, de suspendre à mon cou ce petit porte-bonheur qui m'obligerait à sourire ? Est-ce que mon égoïsme serait assez monstrueux pour briser ce lis ? Et pourtant j'ai dix ans devant moi encore que je pourrais consacrer à mon bonheur, à l'adorer, à l'entourer d'une grande indulgence, d'une sereine douceur, d'une immense bonté, à l'aimer comme seul je dois être capable d'aimer.

L'inflexible volonté d'un parti pris mit une joie dans ses yeux ; il attira la jeune fille et posa doucement les lèvres sur son front.

— C'est le second baiser que vous me donnez ainsi, dit Cile, vous souvenez-vous un soir, j'allumais la lampe du piano, je me haussais sur la pointe des pieds et vos lèvres effleurèrent mon front qui se trouvait à leur portée...

Le mariage eut lieu quelque temps après ; ce fut, pour Gérard, une première communion ; puis ils firent un beau voyage, s'arrêtèrent au gré de leur fantaisie dans des pays enchantés ; fuyant les tristesses des automnes et les laideurs de l'hiver dans les contrées fortunées où l'on semble vivre dans les rêves et dans les parfums, devant une mer et un ciel toujours bleus ; dans tout ce qui rayonne séduit et embellit la vie. Gérard n'eut point d'autre souci que celui de combler sa femme de présents, de colliers de perles, de bijoux, de toilettes fraîches. Il lui lut les vers de tous les poètes, les romans les plus romanesques ; ouvrit son âme à toutes les beautés de l'art et de la littérature ; mais au bout de dix ans, un soir qu'il veillait d'achever la lecture d'une folle aventure d'amour, Cile, dont les bras blancs formaient un collier de neige au cou de son mari, s'avisa de conclure que les romans avaient presque toujours le même dénouement. Puis elle fit cette remarque que le temps avait, d'un coup de griffe, fait une ride aux tempes de son mari...

Cette ride, Gérard l'avait toujours eue, mais Cile ne l'avait point encore remarquée. Il rentra dans sa chambre et pensa : Cile est devenue « femme comme les autres », elle sera désormais à la merci d'un caprice de son cœur, ou de l'entreprise d'un téméraire ; il faut qu'elle comprenne et qu'elle ait cet orgueil de n'avoir pas été aimée par mon seul égoïsme.

D'une panoplie, il décrocha un revolver chargé, pour cet usage, depuis dix ans et triste infiniment de quitter une vie pleine de félicités, il se fit bêtement sauter la cervelle. Malgré toute son expérience, il ignorait encore qu'une femme n'aime pas un visage, mais les vertus du cœur qui s'y reflètent.

Charles VAL.

Le nouveau Recteur de l'Academie de Paris

M. Paul Appell, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Paris, membre de l'Institut, est nommé recteur de l'Académie de Paris.

La grève du Textile

Vers la grève générale

Les grévistes se sont réunis hier matin, comme d'habitude, aux divers sièges des permanences de grève.

La décision prise au Congrès de la veille, de déclancher la grève générale de toutes les corporations de la région Roubaix-Tourcoing, pour vendredi matin, si les patrons persistaient à refuser la discussion, a été accueillie avec joie par les ouvriers du Textile.

On a fait courir le bruit que la grève générale avait été décidée par tous les syndicats parce que ceux-ci voulaient revendiquer unanimement des augmentations de salaires proportionnelles sur la base de la Commission officielle du coût de la vie.

Il ne s'agit de rien de semblable. Chaque syndicat conserve son autonomie et poursuivra seul les revendications particulières de ses adhérents. Si la grève générale a été envisagée, c'est purement et simplement par solidarité pour les grévistes du Textile, et dans le seul but de faire aboutir plus vite leurs revendications.

On parle encore d'une entrevue qui aurait eu lieu entre le Conséortium et les Syndicats ouvriers dans la journée d'hier. En réalité, aucun accord n'a été conclu jusqu'à présent mais on ne sait rien de précis sur les intentions des patrons du Textile.

GREVE GENERALE SELON TOUTES PROBABILITES.

Dans tous les syndicats, on s'attend à ce que la grève générale soit déclanchée pour vendredi matin. Les organisations compétentes la préparent. Toutes les corporations chômeront, à l'exception des services et métiers indispensables (chemins de fer, boulangerie, ravitaillement) si l'attitude des patrons ne s'est pas modifiée.

Ce soir, jeudi, à 6 heures et demie, tous les ouvriers de toutes les corporations de Roubaix, Tourcoing, Halluin, Lannoy, Wattrelos, Croix et Wasquehal, se réuniront au local de leur syndicat respectif, où les secrétaires leur rendront compte de la situation et où toutes les mesures nécessaires seront prises conformément à l'ordre du jour du Congrès de mardi.

DIMANCHE, CONGRES DEPARTEMENTAL

Tous les délégués des syndicats ouvriers du département du Nord appartenant l'Union départementale sont convoqués pour dimanche prochain, 28 mars, à 10 heures du matin, à la Bourse du Travail de Lille, 186 bis, rue de Paris.

A l'ordre du jour : 1. Examen de la grève générale départementale de toutes les corporations. — 2. Résultats de la Commission officielle du coût de la vie.

Les délégués sont priés de venir avec un mandat ferme pour prendre toute décision sur la question.

A Wattrelos

Hier matin a eu lieu, à Wattrelos, une importante manifestation. Les ouvriers se sont réunis à la coopérative l'« Humanité », où ont été entendu Desurmont et Delvinquière, secrétaires du syndicat ouvrier textile, et Delannoy, délégué du Bâtiment.

Ils ont été unanimes à protester contre la proposition patronale (augmentation de 0 fr. 30 à l'heure) et ont manifesté en cortège. Ils se sont séparés sur la place de Wattrelos sans incidents.

Le Textile lillois observera la discipline syndicale

Tous les délégués du textile de Lille et environs, réunis très nombreux à la Bourse du Travail, ont voté l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers et ouvrières du textile de Lille et environs, réunis le 23 mars en assemblée extraordinaire, salle de la Bourse du Travail, après avoir entendu les réponses des syndicats patronaux et les explications du secrétaire, concernant ces réponses et celles du camarade Huyghe, délégué de la Fédération nationale, sur la situation générale du textile, et en particulier de la grève de Roubaix, Tourcoing, Halluin, Menin, Lannoy, Mouscron.

» S'engagent à observer la discipline syndicale, à suivre à la lettre les décisions qui seront prises par la commission administrative du Syndicat, après examen des propositions de la commission du coût de la vie, et à prendre toutes mesures utiles, même à faire une grève générale de tout le textile de Lille et environs.

» Remercient et font confiance aux grévistes de Roubaix-Tourcoing, parmi lesquels aucune défection n'a été constatée, pour leur courageuse attitude depuis dix jours.

» Se séparent aux cris de : Vive le Syndicat ! Vive la C. G. T. ! »

Du sang sur la route

Dans le fossé, un homme décapité

C'EST UN HABITANT D'ISBERGUES ASSASSINE PENDANT LA NUIT

Un horrible drame s'est passé l'avant-dernière nuit, aux environs d'Isbergues. Sur la grand'route, on a trouvé le cadavre d'un homme qui fut reconnu peu après, comme étant le nommé Dejonckère. Le malheureux gisait dans un fossé, la gorge ouverte à tel point que le cou était presque complètement sectionné ; la tête ne tenant plus au corps que par quelques lambeaux de chair. Sur le pavé, de larges traînées de sang se remarquaient. D'après certains indices, le malheureux dut lutter un moment avec son adversaire, avant de succomber. Le Parquet de Béthune, avisé, s'est transporté sur les lieux.

Chasse aux Romanichels

TROIS PIECES AU TABLEAU

Par bandes plus ou moins importantes, les Romanichels errent encore dans nos campagnes. Parfois, ils ont encore affaire à la justice. C'est ce qui vient de se produire dans l'arrondissement de Béthune. Au cours d'une tournée d'inspection des voitures de nomades dans les environs de cette ville, MM. Marouzet et Ghès quières, inspecteurs de la police mobile de Lille, ont en effet procédé à l'arrestation de trois femmes romani, recherchées en vertu d'un mandat d'arrêt délivré le 15 avril 1919, par le juge d'instruction de Saint-Nazaire. Ces trois femmes sont inculpées d'escroqueries ; elles se nomment Marie Louise Ortica, femme Welty, 48 ans ; Françoise Welty, 26 ans ; Alexandrine Welty, 24 ans.

Les brunes gitanes ont été écrouées à la prison de Béthune, en attendant leur transfert à Saint-Nazaire.

La hausse des changes est vertigineuse

LA LIVRE VAUT 57 fr. 05, LE DOLLAR 14,98 1/2, LE MARK [illegible]

La hausse des changes s'accentue avec une rapidité extraordinaire. Lundi, la « livre sterling » valait 53 fr. 90 1/2 ; hier le cours au début, s'établit à 56 fr. 50, puis on cote 57 fr. 15 pour clôturer à 57 fr. 05. Le « dollar », emporté par ce mouvement vertigineux, s'avance de 14 fr. 27 1/2 à 14 fr. 80, touche ensuite 14 fr. [illegible] et termine à 14 fr. 93 1/2. La [illegible] vaut 2 fr. 56 3/4 contre 2 fr. [illegible]